



Envoyé en préfecture le 05/03/2021  
Reçu en préfecture le 05/03/2021  
Affiché le  
ID : 078-217801968-20210301-2021\_07-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> MARS 2021**

**OBJET :  
CONVENTION AVEC LE CIG POUR MISE A DISPOSITION D'UN AGENT  
POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN FINANCES**

L'an deux mille vingt-et-un, le premier mars, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-quatre février, se sont réunis à vingt heures trente minutes Salles des Fêtes de Chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Maurice PERRAULT, Marc SIMONNEAUX, Evelyne PETIT, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST

Etaient absents : Frédéric LHERM (donne son pouvoir à Damien GUIBOUT), Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

**EN EXERCICE : 11**

**PRÉSENTS :**

**VOTANTS :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec le Centre Interdépartemental de Gestion CIG, suite à une demande d'intervention et assistance pour une mission de conseil en finances.

L'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion portera sur tout ou partie des missions incombant à un service financier telles que :

- Appui à la Secrétaire de Mairie
- Assistance à la prise de décision financière et fiscale
- Mise en place d'une nouvelle organisation financière
- Programmation financière des investissements
- Gestion du volet financier de l'intégration d'un EPCI
- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Gestion du patrimoine et des immobilisations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un agent pour une mission de conseil en finances, avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention conclue pour 3 ans, qui prend effet au 26 février 2021.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

  
Le Maire,  
**Damien GUIBOUT**

Copie transmise au :  
- Représentant de l'État,  
- Trésorier Comptable de la Collectivité.